

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE PIERRE EVRAT DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU
D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 29 mai 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux de raccordement au réseau d'assainissement,

- le stationnement et la circulation seront interdits rue Pierre Evrat entre la rue Jacques Delille et la rue du Maréchal Foch.

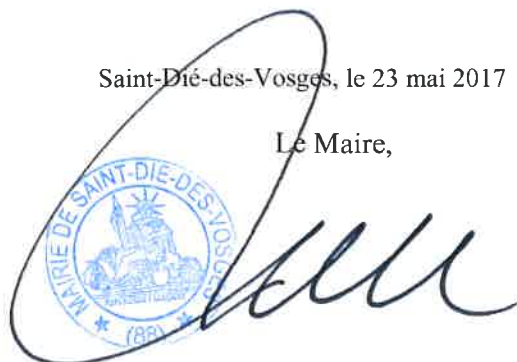
Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par les Services techniques de la Ville et par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 23 mai 2017

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '(88)'. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink.

David VALENCE